

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
NARBONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE



COMMUNE MONTBRUN DES CORBIERES

N° 2024 / 10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE :

FONCTION  
PUBLIQUE

SOUS-DOMAINE :

PERSONNELS  
TITULAIRES ET  
STAGIAIRES DE LA  
F.P.T

OBJET :  
CREATION D'UN  
EMPLOI  
PERMANENT

Nombre de  
Conseillers en  
exercice : 11

DATE DE LA  
CONVOCATION :  
04/03/2024

DATE DE  
L'AFFICHAGE :  
12/04/2024

WISE PAR LA  
SOUS-PREFECTURE  
DE NARBONNE  
LE : .....

Séance du conseil municipal du **Lundi 11 Mars 2024 à 18h15**

Le Conseil municipal de la Commune de **Montbrun des corbières**

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

**Sous la Présidence de Claude BOUTET, le Maire.**

**Présents :** AUDEMARD D'ALANCON Guy, BOUTET Claude, BIARD Jean-Pierre, CATHARY Claude, FABRA Stéphane, FORT Arnaud, GARCIA Fabien, VERMEESCH Frédérique Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents :** BACOU Bertrand, FAUSTINO Sabine Procurat° D'alancon Guy –MANITCH Serge Procurat° BIARD Jean-Pierre.

**Secrétaire :** FORT Arnaud Adjoint Serge ESQUIVA.

L'assemblée délibérante ;

Vu Le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.332-8 3° ;

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

- La création à compter du 1<sup>er</sup> MAI 2024 d'un emploi permanent d'Adjoint technique territorial dans le grade d'Adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1an.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent est reconduit, il l'est pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier des conditions demandées et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement d'un agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels, conformément aux articles 2-2 à 2-10 du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil municipal,

Vote la présente décision Par 08 voix POUR + 2 PROCURATIONS (AUDEMARD D'ALANCON Guy + Procurat° FAUSTINO Sabine, BOUTET Claude, BIARD Jean-Pierre + procurat° MANITCH Serge, CATHARY Claude, FABRA Stéphane, VERMEERSCH Frédérique, FORT Arnaud, GARCIA Fabien)

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an-ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M et compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

**A MONTBRUN DES CORBIERES Le 11/3/2024**

Le Secrétaire de séance,  
**Arnaud FORT.**



Le Maire,  
**Claude BOUTET.**

  


Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, **sa réception par le représentant de l'Etat** et sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).